

Enedis - Cellule AU - CU

Téléphone : 02 48 16 40 94
Télécopie :

Courriel : jean-marie.foin@enedis.fr
Interlocuteur : FOIN Jean-Marie

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT SERVICE
URBANISME SERVICE URBANISME
BOULEVARD GEORGE SAND
CITE ADMINISTRATIVE - BATIMENT H
36000 CHATEAUROUX

St Doulichard, le 14/11/2022

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'une installation de production, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la CCU (ou de l'EPCI) concernant le projet référencé ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : PC03605922N0004
Adresse : D918, LES PLACES
36100 CONDE
Référence cadastrale : Section ZM , Parcelle n° 21-22-23-24-55-44-62-59-25
Nom du demandeur : PORTALES DAVID

Selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension nécessaires à la réalisation d'un projet de production n'est pas à la charge de la CCU.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Jean-Marie FOIN



A la charge du demandeur

1/1

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

